

Communication sur le progrès 2011

NATAÏS a adhéré depuis 2008 au Pacte Mondial des Nations Unies et soutient les dix principes répartis dans les domaines des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Notre volonté est toujours aussi forte de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et depuis 2 ans nous les avons intégrés dans notre stratégie, notre culture commerciale et nos modes opératoires. Nous avons utilisé ces 10 principes comme fondations pour établir un plan d'actions sur les 5 prochaines années. Le suivi de ces actions nous permettra d'évaluer nos progrès chaque année.

	Notre engagement	Nos premiers résultats 2008-2010	Notre plan d'actions 2008-2015
Droits de l'Homme			
1	Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international.		<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer régulièrement au comité d'entreprise, délégation du personnel et de nos salariés notre engagement. • S'assurer que tous nos fournisseurs, sous traitants et autres partenaires actuels respectent les droits de l'homme et communique en toute transparence. • Intégrer ce critère pour tout nouveau référencement d'un partenaire. Tout écart à ce principe induit une procédure de déréférencement.
2	Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.		
Normes du travail			
3	Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégralité des salariés participe à des groupes d'expression interne : en 2010 8 groupes identifiés dont les réunions d'informations au personnel, réunion équipe de production et logistique, comité de pilotage, réunion de la DUP • Sommes consacrées à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail : en 2010 152682€ • Equilibre rémunération Homme/Femme (documents préparatoires des NAO 2010 attestent de ces informations) 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le dialogue, l'écoute, les démarches participatives auprès du personnel, comité d'entreprise, délégués du personnel et autre tierce partie. • Favoriser l'emploi et l'intégration pour tous (jeunes, seniors, handicapés ...).
4	Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire.		
5	Abolition effective du travail des enfants.		
6	Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.		
Environnement			
7	Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité du projet tri sélectif avec voies de valorisation déterminées pour tous nos déchets : - le carton et le plastique sont collectés et valorisés : 49 tonnes en 2009 et plus de 60 tonnes en 2010. - 100% de nos déchets maïs sont valorisés : 479 tonnes valorisées en alimentation animale en 2009, 916 tonnes en 2010. • Maîtrise de l'eau en culture: accompagnement de 13 agriculteurs et mise en place de 37 sondes d'irrigation pour mesurer l'humidité du sol. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer notre impact environnemental au travers de projet d'éco conception (emballages, nouveaux produits innovant, travaux neufs...). • Objectif 50% des parcelles en 2013 en lutte biologique pour la pyrale. Inter culture pour combattre l'érosion des sols. Expérimentation du semis sur couvert végétal et nouvelles techniques de travail du sol. • Favoriser l'approvisionnement local.
8	Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables.		
9	Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.		
Lutte contre la corruption			
10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.		<ul style="list-style-type: none"> • Continuer notre démarche de partenariat à long terme (transparence, légalité, respect).